



Conseil Communal
de
Préverenges

1028 Préverenges, le 7 décembre 2007

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL Séance du 6 décembre 2007

En vertu de la loi du 14 avril 2003 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 6 décembre 2007, a :

Préavis n° 13/07 Projet de budget de l'exercice 2008:

décidé d'adopter le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2008

- charges	Fr. 17' 504'473.00
- revenus	<u>Fr. 16' 826'215.00.-</u>
- excédent des charges	<u>Fr. 678'258.00.-</u>

Les électeurs peuvent consulter les textes de cette décision au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 26 décembre 2007 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré les dépôts des préavis suivants:

Préavis n°1/08	Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 54'552.95 pour le plan de quartier "En Capellan"
Commission	Mmes S. Lambelet et L. Marazzi, MM J.-P. Begert, J.-J. Brugger et P. Zuber
Préavis n° 2/08	Demande d'un crédit d'étude De Fr. 36'900.-pour la construction d'un collecteur pour le collège et le giratoire de l'Etoile
Commission	Mme M. Gudrna, MM S. Alberti, M. Clottu, A.-P. Garraux et J. Rodrigues
Préavis n° 3/08	Demande d'un crédit de Fr. 55'000.- pour la réfection du passage sous-route de la Taudaz
Commission	Mmes V. Graf et M. Haenni, MM Y. Delacrétaç, C. Meystre et C. Riccio

Prochaine séance :

Jeucl 21 février 2008 à 20 h.00 à l'Aula

La Présidente

Marylin Gillard

La Secrétaire

Claude De Titta